

La nature de l'épreuve de français au B.E.M
Texte officiel.

LANGUE FRANCAISE

L'épreuve de français comporte deux parties :

1^{ère} partie (13 points) :

Cette partie vise l'évaluation de la compétence de compréhension de l'écrit à travers une typologie de questions. Il s'agit d'un texte authentique de 10 à 15 lignes, d'actualité ou tiré de la littérature de jeunesse. Accessible à l'élève moyen, le texte doit former un tout relativement clos et respecter les règles de cohérence textuelle ; il faudra donc veiller à ce que les éventuelles coupures (qui doivent être clairement indiquées) ne nuisent pas à la cohérence d'ensemble. Quelque soit le document d'où il est extrait, il faudra mentionner les références complètes (auteur, titre, date de parution, maison d'édition...).

Concernant les questions, deux paramètres sont pris en considération :

- le thème (instance d'énonciation, idée générale, objet d'étude, typologie, etc.) à travers des questions variées, de difficulté croissante, posées de façon claire et précise.
- Les indices grammaticaux, c'est-à-dire tous les outils linguistiques (vocabulaire, grammaire, conjugaison, orthographe) susceptibles d'aider l'élève à renforcer sa compréhension du texte via des questions pertinentes.

2^{ème} partie (07 points) :

Cette partie vise l'évaluation de la compétence de production écrite. C'est la situation d'intégration dans laquelle le candidat aura à exercer ses compétences par la mobilisation d'un ensemble de ressources dans une situation significative, nouvelle, choisie au sein de la famille de situations qui définissent la ou les compétences ciblée(s).

Le sujet de la production proposé au candidat peut prendre appui sur le texte initial. L'élève sera amené à produire un texte mettant en œuvre une ou plusieurs des formes de discours étudiées au collège. La consigne précisera les caractéristiques du texte à produire. De la formulation de la consigne dépendra la réussite de la tâche.

